



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date de ce jour est prescrite, à la demande de l'EPF de Bretagne, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme du projet d'aménagement du secteur de la mairie sur la commune de Treffendel.

Les dossiers de demande de déclaration d'utilité publique comprenant entre autre l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Treffendel pendant 32 jours consécutifs, (consultable sur <http://www.treffendel.fr/> et <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>) du mardi 08 janvier 2019 (9h) au vendredi 08 février 2019 inclus (12h).

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consigner éventuellement sur le registre concerné ses observations et propositions sur le projet ou les adresser par écrit ou par voie électronique (enquete.treffendel@epfbretagne.fr), impérativement avant la clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de Treffendel, 23 rue de Haute Bretagne 35380 Treffendel.

Monsieur Bernard PRAT, commissaire enquêteur, recevra en personne les observations écrites ou orales du public :

- ☞ mardi 08 janvier 2019 – de 09 h à 12 h,
- ☞ mercredi 23 janvier 2019 – de 09 h à 12 h,
- ☞ vendredi 08 février 2019 – de 09 h à 12 h.

A l'issue de l'enquête, dans le délai d'un mois, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Treffendel ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture.

RENNES, le 4 DEC. 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Denis CLAGNON